

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 faisant ressortir un total de 1 063 146 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 23 173 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 056 841 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit. *Conclusion*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des

finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Walid MASMOUDI

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
<u>ACTIF</u>				
<u>Portfeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		217 131	272 506	169 088
Obligations et valeurs assimilées		571 004	574 703	573 900
Titres OPCVM		51 716	30 692	51 689
	3.1	839 851	877 901	794 677
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	59 781	42 674	86 386
Disponibilités	3.3	163 514	194 459	164 451
		223 295	237 133	250 837
TOTAL ACTIF		1 063 146	1 115 034	1 045 514
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	4 331	5 048	4 142
Autres créditeurs divers	3.5	1 974	1 961	7 704
TOTAL PASSIF		6 305	7 009	11 846
Capital	3.6	1 030 427	1 086 335	1 010 265
Sommes distribuables	3.7	26 414	21 690	23 403
Sommes distribuables des exercices antérieurs		23 403	19 590	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 011	2 100	23 403
ACTIF NET		1 056 841	1 108 025	1 033 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 063 146	1 115 034	1 045 514

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		8 390	8 460	45 798
Dividendes	4.1	-	-	11 752
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 390	8 460	34 046
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	1 247	1 327	6 551
<i>Total des revenus des placements</i>		9 637	9 787	52 349
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<4 331>	<5 048>	<18 149>
<i>Revenu net des placements</i>		5 306	4 739	34 200
Autres charges	4.5	<2 295>	<2 341>	<9 571>
<i>Résultat d'exploitation</i>		3 011	2 398	24 629
Régularisation du résultat d'exploitation		-	<298>	<1 226>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		3 011	2 100	23 403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	298	1 226
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		18 080	<10 914>	2 894
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		2 841	10 963	7 385
Frais de négociation de titres		<759>	<811>	<2 154>
Droit de sortie		-	-	-
<i>Résultat net de la période</i>		23 173	1 636	32 754

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>23 173</u>	<u>1 636</u>	<u>32 754</u>
	Résultat d'exploitation	3 011	2 398	24 629
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	18 080	<10 914>	2 894
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 841	10 963	7 385
	Frais de négociation de titres	<759>	<811>	<2 145>
	Droit de sortie	-	-	-
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-	<19 511>
<u>Transactions sur le capital</u>		-	<179 905>	<265 869>
Souscriptions		-	-	122 212
	Capital	-	-	118 869
	Régularisation des sommes non distribuables	-	-	584
	Régularisation des sommes distribuables	-	-	2 759
Rachats		-	<179 905>	<388 081>
	Capital	-	<176 102>	<380 820>
	Régularisation des sommes non distribuables	-	<332>	<24>
	Régularisation des sommes distribuables	-	<3 471>	<7 237>
<u>Variation de l'actif net</u>		23 173	<178 269>	<252 626>
<u>Actif net</u>				
-	En début de la période	1 033 668	1 286 294	1 286 294
-	En fin de la période	1 056 841	1 108 025	1 033 668
<u>Nombre d'actions</u>				
-	En début de la période	455	574	574
-	En fin de la période	455	494	455
<u>Valeur liquidative</u>		2 322,728	2 242,965	2 271,797
<u>Taux de rendement annualisé</u>		9,02%	1,29%	3,15%

Notes aux états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2024

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/03/2024 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	745	25 981	28 117	2,64%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	473	23 821	21 286	2,00%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 471	15 264	16 620	1,56%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	3 584	37 894	38 999	3,67%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	1 500	12 550	12 286	1,16%
TN0005700018	POULINA G H	2 100	14 856	16 751	1,58%
TN0007740012	SAM	4 000	16 855	21 601	2,03%
TN0001100254	SFBT	1 243	14 989	18 026	1,70%
TN0006530018	SOTETEL	3 300	11 770	13 389	1,26%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	901	9 585	8 561	0,81%
TN0003900107	UIB	800	20 331	21 495	2,02%
	Total actions et droits rattachés		203 896	217 131	20,42%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	12 806	12 847	1,21%
	Total obligations de sociétés		12 806	12 847	1,21%

Bons du trésor assimilables

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	558 157	52,50%
Total bons du trésor assimilables			508 252	558 157	52,50%
Total obligations et valeurs assimilées			521 058	571 004	53,71%

C- Titres OPCVM

TNBIC10E13Y6	FCP SMART OBLIGATAIRE	EQUILIBRE	50	49 817	51 716	4,86%
Total OPCVM				49 817	51 716	4,86%
Total				774 771	839 851	79,00%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

BTCT

TNQCYB6ZHJ26	BTC 26 SEMAINES 16/04/2024	60	60 000	59 781	5,62%
Total BTCT			60	60 000	5,62%
Total placements monétaires			60 000	59 781	5,62%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	157 963	113 463	176 334
Intérêts courus sur dépôt à vue	857	1 262	796
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<171>	<252>	<159>
Vente titres à encaisser	4 865	79 986	1 397
Achats de titres à régler	-	-	<13 917>
	163 514	194 459	164 451

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	2 024	2 507	1 850
Rémunérations du dépositaire à payer	1 479	1 467	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	828	1 074	792
	<u>4 331</u>	<u>5 048</u>	<u>4 142</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	1 626	1 655	7 082
Autres (retenue à la source à payer)	119	128	129
Contribution sociale de solidarité à payer	100	50	400
Redevances CMF à payer	89	104	80
TCL à payer	40	24	13
	<u>1 974</u>	<u>1 961</u>	<u>7 704</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2024

Montant	1 010 265
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	18 080
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 841
Frais de négociation de titres	<759>
Régularisations des sommes non distribuables	-

Capital au 31 mars 2024

Montant	1 030 427
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13

**Au 30 avril 2024 le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est de 1 043 342 dinars, qui demeure supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC.*

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	3 011	2 398	24 629
Sommes distribuables des exercices antérieurs	23 403	19 590	-
Régularisation du résultat d'exploitation	-	<298>	<1 226>
	<u>26 414</u>	<u>21 690</u>	<u>23 403</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Dividendes	-	-	11 752
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>11 752</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Intérêts sur BTA	8 143	8 053	32 659
Intérêts sur obligations	247	407	1 387
	<u>8 390</u>	<u>8 460</u>	<u>34 046</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Intérêts sur dépôt à vue	715	1 327	3 425
Intérêts sur BTC	532	-	3 126
	<u>1 247</u>	<u>1 327</u>	<u>6 551</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	2 024	2 507	8 540
Rémunérations du dépositaire	1 479	1 467	5 950
Rémunérations du gestionnaire	828	1 074	3 659
	<u>4 331</u>	<u>5 048</u>	<u>18 149</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 794	1 789	7 248
Redevances CMF	257	314	1 102
Contribution sociale de solidarité	100	50	600
Autres retenues	99	119	379
TCL	45	69	242
	<u>2 295</u>	<u>2 341</u>	<u>9 571</u>

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.